

OMS et URSSAF au service des associations locales

Dans le cadre des soirées d'information organisées par l'OMS, à raison de deux réunions annuelles, les associations adhérentes ont la possibilité de choisir des thèmes qui semblent répondre à leurs préoccupations.

Les possibilités couvrent de nombreux domaines telles que les ressources humaines, la médecine, le bien-être, le sportif, l'administratif, la santé, etc.

Pour ce 11 octobre dernier, le choix s'était porté sur « la réglementation URSSAF ». Il s'agissait en l'occurrence d'une reprise, puisque ce thème avait déjà été traité en 2012, ce qui a permis de mesurer les évolutions liées au fonctionnement des associations sportives.

« Au menu, explique Pascale Pierrot-Cracco, nous avons abordé les démarches administratives, les obligations déclaratives, les dispositifs simplifiés, le recours à un intervenant extérieur, le droit du travail et les conventions collectives, la notion de bénévolat associatif, la franchise de cotisations ou l'assiette forfaitaire des cotisa-

tions notamment. »

Onze associations représentant près d'une vingtaine de présidents et trésoriers étaient présentes. Autant de dirigeants qui ont pu constater les évolutions réglementaires et recueillir de précieux conseils lors des échanges qui ont nourri cette soirée.

Rendez-vous désormais pour la prochaine soirée d'information qui portera sur le thème : « Comment gérer une cohésion de groupe ? », qui se déroulera le 10 avril.



Les dirigeants sportifs ont suivi les échanges.